

art 1

L'épreuve est organisée le dimanche 17 octobre 2021 par le club Crac Touraine sous l'égide de la FFC. Il s'agit d'un contre la montre par équipe de 2 coureurs (femmes ou hommes). Le gentleman est obligatoirement majeur et l'entraîneur peut être un junior.

Art 2

Elle est ouverte à toutes personnes licenciées ou non de 13 ans et plus. Le coureur non licencié doit fournir un certificat médical de moins de 1 an de non contre indication à la pratique du cyclisme de compétition et souscrire le montant d'inscription majoré de l'assurance participant occasionnel FFC.

Art 3

Le montant de l'inscription est de :

- 20€ par équipe minimales/cadets FFC (distance de 13km)
 - 23€ par équipe minimales/cadets non licenciés (assurance comprise) (distance de 13km),
 - 24€ par équipe 17 ans et plus FFC (distance de 20km)
 - 27€ par équipe 17 ans et plus non licenciés (assurance comprise) (distance de 20km).
- Pas d'engagement sur place.

Art 3

Le port du casque est obligatoire. Les équipes constituées de coureurs de 17 ans et plus peuvent utiliser un vélo de contre la montre et roue lenticulaire. Les équipes constituées de coureurs des catégories minimales et cadets utilisent un vélo traditionnel sans accessoires. Leur braquet sera contrôlé au départ (minimales: 46/14 soit 7,01m - cadets: 50/14 soit 7,62m)

Art 4

Le 1er départ est donné à 14h00 puis toutes les minutes. Les équipes doivent se présenter 10 minutes avant l'heure du départ. En cas de retard, le départ sera pris à partir de l'heure exacte ou elle aurait dû partir.

Art 5

La distance est de 13km pour les équipes constitués de coureurs des catégories minimales et cadets et 20km pour les autres qui feront deux fois une boucle.

Art 6

Chaque équipe peut être suivie par un véhicule identifiée par le numéro de dossard des coureurs. Le véhicule roule à 10 mètres derrière son équipe.

Art 7

L'équipe qui en rattrape une autre s'efforce d'effectuer le dépassement sans gêner l'équipe doublée qui ne doit pas prendre le sillage.

Art 8

Les coureurs de l'équipe se relaient comme ils l'entendent.

Art 9

2 classements sont établis : l'un sur le temps réel des équipes et un autre à partir du temps compensé du **gentleman dont l'âge est fixé à 40 ans** (au 17 octobre 2021). Le gentleman de moins de 40 ans a une seconde par mois d'âge en moins d'ajoutée au temps réel réalisé et celui de plus de 40 ans une seconde par mois d'âge en plus retirée au temps réel réalisé.

Art 10

Chaque coureur inscrit s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur.